

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°04/AONO/ADC/CIPM/2024 DU 13/03/2024**

**POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE DE L'AEROGARE PASSAGERS
DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE NSIMALEN**

ADDITIF N° 1

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :

Les dispositions de l'appel d'offres sus cité sont modifiées ainsi qu'il suit :

A- PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AU LIEU DE :

15. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

- a) Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà de 48h (confère RPAO, enveloppe administrative) ;
- b) Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière) ;
- c) Note technique inférieure à vingt-un (21) ou sur vingt-huit (28) pour l'ensemble des critères essentiels ;
- d) Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- e) Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) conformément à la lettre circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 ;
- f) Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- h) Non-conformité des caractéristiques techniques des équipements à livrer par rapport aux spécifications techniques contenues dans le CCTP ;
- i) Etre titulaire d'un contrat en cours d'exécution ou réalisé au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance ;

B. PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

ANNEXE AU RPAO : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	NOTATION			
A- CRITERES ELIMINATOIRES					
	Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes.				
a)	Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà de 48h (confère RPAO, enveloppe administrative) ;				
b)	Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière) ;				
c)	Note technique inférieure à vingt-un (21) oui sur vingt-huit (28) pour l'ensemble des critères essentiels ;				
d)	Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;				
e)	Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) conformément à la lettre circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 ;				
f)	Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;				
g)	Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;				
h)	Non-conformité des caractéristiques techniques équipements à livrer par rapport aux spécifications techniques contenues dans le CCTP et Cadre de Devis Quantitatif ;				
i)	Etre titulaire d'un contrat en cours d'exécution ou réalisé au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance ;				
B. CRITERES ESSENTIELS					
Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères essentiels ci-dessous :					
1	Références en travaux similaires	Oui	Non		
	<ul style="list-style-type: none"> Justifier d'un chiffre d'affaires de deux cent cinquante (250) millions de francs CFA au moins en travaux d'étanchéité de bâtiments au cours des dix (10) dernières années ; Justifier d'au moins 1200 m² d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments réalisés en milieu aéroportuaire ou dans un établissement recevant du public (ERP) au cours des trois (03) dernières années. 				
2	Moyens matériels	Oui	Non		
	• Un véhicule utilitaire				
	• Deux (02) échelles télescopiques d'une hauteur minimale de trois (03) mètres.				
	• Logistique pour travaux d'étanchéité (chalumeaux, butane).				
	• Petit matériels (rouleaux de peinture, pinceaux, grattoir etc...).				
3	• Moyens de protection et sécurité du personnel (tenues, casques, chaussures sécurité).				
	N.B : Joindre les copies certifiées des cartes grises des engins roulants ou contrat de location et les facture d'acquisition pour les autres.				
3.1	Personnel technique d'encadrement : Le personnel à fournir pour le projet devra avoir au moins les qualifications et expérience justifiées par leur CV, les copies certifiées conforme de leur diplôme et de l'attestation de présentation de l'original du diplôme signés par une autorité administrative. Tout expert n'ayant pas le diplôme requis recevra la note Zéro sur l'ensemble de la notation.	Oui	Non		
	Conducteur des travaux : Ingénieur de Génie Civil (BAC+5) ayant au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle, inscrit à l'ONIGC.				
3.2	a- Présentation du CV daté et signé justifiant de l'expérience attendue, attestation de disponibilité irrévocable cosigné par le gérant de l'entreprise ou son représentant, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil ;	Oui	Non		
	b- Avoir participé au moins à trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.				
	c- Avoir participé comme Conducteur des travaux à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.				
	d- Avoir participé à au moins un (01) projet d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments en milieu aéroportuaire au cours des trois (03) dernières années.				
3.2	Chef de Chantier : Technicien supérieur de Génie Civil (BAC+2), ayant au moins 05 ans d'expérience professionnelle.	Oui	Non		
	a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et une attestation de disponibilité irrévocable cosigné par le gérant de l'entreprise ou son représentant ;				

N°	DESIGNATION	NOTATION	
	b- Avoir participé au moins à trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
	c- Avoir participé comme Chef de chantier au moins à deux (02) projets d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
	d- Avoir participé au moins à un (01) projet d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments en milieu aéroportuaire au cours des trois (03) dernières années.	Oui	Non
Responsable QHSE : Technicien supérieur en QHSE (BAC+2) avec au moins trois ans d'expérience.			
3.3	a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme à faire valoir dans le domaine et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et une attestation de disponibilité irrévocable cosigné par le gérant de l'entreprise ou son représentant ;	Oui	Non
	b- Avoir participé comme responsable QHSE au moins à deux (02) projets d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments au cours des trois (03) dernières années.	Oui	Non
Note Méthodologique			
4	a- Organisation et ordonnancement des tâches	Oui	Non
	b- Plan d'Assurance Qualité du respect des clauses environnementales et des clauses en vigueur à l'aéroport en matière de sûreté et de sécurité.	Oui	Non
	c- Plan de mise en œuvre pour approvisionnement du chantier.	Oui	Non
	d- Conformité du planning avec le délai d'exécution des travaux.	Oui	Non
Capacité financière			
5	Présentation d'une capacité d'autofinancement de trente (30) millions de FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, ou les bilans des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement de trente (30) millions de FCFA.	Oui	Non
Preuves d'acceptation des conditions du marché			
6	a- CCAP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté » ;	Oui	Non
	b- CCTP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté ».	Oui	Non
Attestation de visite de site			
7	Présentation de l'attestation de visite de site	Oui	Non
Présentation des offres			
8	a- Bonne présentation des documents (clarté, suivi de l'ordre des pièces prescrites).	Oui	Non
	b- Intercalaires en couleur pour séparer les chapitres et les onglets pour les sous-chapitres.	Oui	Non
Production de la documentation technique			
9	a. Produire un agrément, une autorisation du fabricant et/ou une certification dans les travaux d'étanchéité.	Oui	Non

Pour être qualifiée, une offre technique doit avoir au moins vingt-un (21) oui sur vingt-huit (28).

➤ Évaluation des offres financières

Seules seront analysées les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu au moins vingt-un (21) oui sur vingt-huit (28).

LIRE PLUTOT :

15. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères éliminatoires et essentiels ci-après :

15.2. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà de 48h (confère RPAO, enveloppe administrative) ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière) ;
- Note technique inférieure à vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28) pour l'ensemble des critères essentiels ;
- Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) conformément à la lettre circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 ;
- Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ,

- h. Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;
- i. Non-conformité des caractéristiques techniques des équipements à livrer par rapport aux spécifications techniques contenues dans le CCTP ;
- j. Etre titulaire d'un contrat en cours d'exécution ou réalisé au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance ;

B. PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

ANNEXE AU RPAO : GRILLE D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	NOTATION
A- CRITERES ELIMINATOIRES		
	Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes.	
a)	Dossier administratif incomplet ou au moins une pièce administrative non conforme au-delà de 48h (confère RPAO, enveloppe administrative) ;	
b)	Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres	
c)	Dossier financier incomplet (confère RPAO, enveloppe financière) ;	
d)	Note technique inférieure à vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28) pour l'ensemble des critères essentiels ;	
e)	Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;	
f)	Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché au cours des trois (03) dernières années et de non inscription à la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP (à joindre dans le dossier technique) conformément à la lettre circulaire N° 004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 ;	
g)	Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié ;	
h)	Refus du soumissionnaire d'accepter les corrections des erreurs arithmétiques de son offre financière ;	
i)	Non-conformité des caractéristiques techniques équipements à livrer par rapport aux spécifications techniques contenues dans le CCTP;	
j)	Etre titulaire d'un contrat en cours d'exécution ou réalisé au sein de la société ADC S.A, avec des performances peu satisfaisantes et ayant déjà fait l'objet d'une mise en demeure ou d'un constat de défaillance ;	

B. CRITERES ESSENTIELS

Les offres techniques seront évaluées sur la base des critères essentiels ci-dessous :

	Références en travaux similaires		
1	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier d'un chiffre d'affaires de deux cent cinquante (250) millions de francs CFA au moins en travaux d'étanchéité de bâtiments au cours des dix (10) dernières années ; • Justifier d'au moins 1200 m² d'étanchéité de toiture terrasse de bâtiments réalisés en milieu aéroportuaire ou dans un établissement recevant du public (ERP) au cours des trois (03) dernières années. 	Oui	Non
2	Moyens matériels <ul style="list-style-type: none"> • Un véhicule utilitaire • Deux (02) échelles télescopiques d'une hauteur minimale de trois (03) mètres. • Logistique pour travaux d'étanchéité (chalumeaux, butane). • Petit matériels (rouleaux de peinture, pinceaux, grattoir etc...). • Moyens de protection et sécurité du personnel (tenues, casques, chaussures sécurité). 	Oui	Non
N.B : Joindre les copies certifiées des cartes grises des engins roulants ou contrat de location et les facture d'acquisition pour les autres.			
3	Personnel technique d'encadrement : Le personnel à fournir pour le projet devra avoir au moins les qualifications et expérience justifiées par leur CV, les copies certifiées conforme de leur diplôme et de l'attestation de présentation de l'original du diplôme signés par une autorité administrative. Tout expert n'ayant pas le diplôme requis recevra la note Zéro sur l'ensemble de la notation.		
3.1	Conducteur des travaux : Ingénieur de Génie Civil (BAC+5) ayant au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle, inscrit à l'ONIGC. <ul style="list-style-type: none"> a- Présentation du CV daté et signé justifiant de l'expérience attendue, attestation de disponibilité irrévocable cosigné par le gérant de l'entreprise ou son représentant, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil.; b- Avoir participé au moins à trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. c- Avoir participé comme Conducteur des travaux à au moins deux (02) projets d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années. 	Oui	Non

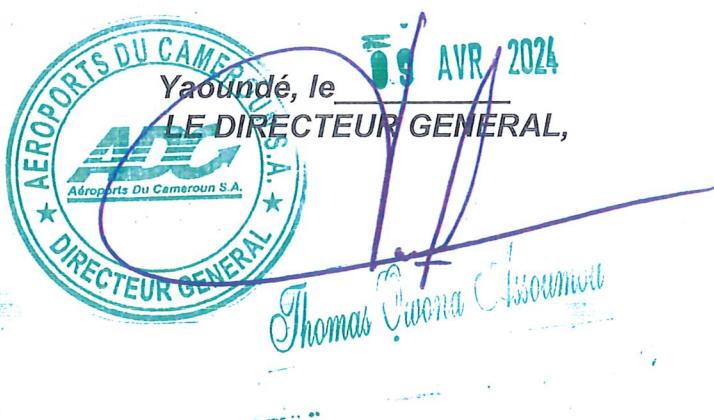
N°	DESIGNATION	NOTATION	
3.2	Chef de Chantier : Technicien supérieur de Génie Civil (BAC+2), ayant au moins 05 ans d'expérience professionnelle.		
	a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et une attestation de disponibilité irrévocable cosigné par le gérant de l'entreprise ou son représentant ;	Oui	Non
	b- Avoir participé au moins à trois (03) projets d'étanchéité de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
	c- Avoir participé comme Chef de chantier au moins à deux (02) projets d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments au cours des cinq (05) dernières années.	Oui	Non
3.3	Responsable QHSE : Technicien supérieur en QHSE (BAC+2) avec au moins trois ans d'expérience.		
	a- Présentation du CV daté et signé justifiant l'expérience attendue, copie certifiée du diplôme à faire valoir dans le domaine et attestation de présentation de l'original du diplôme datant de moins de trois mois et une attestation de disponibilité irrévocable cosigné par le gérant de l'entreprise ou son représentant ;	Oui	Non
	b- Avoir participé comme responsable QHSE au moins à deux (02) projets d'étanchéité de toiture-terrasse de bâtiments au cours des trois (03) dernières années.	Oui	Non
4	Note Méthodologique		
	a- Organisation et ordonnancement des tâches	Oui	Non
	b- Plan d'Assurance Qualité du respect des clauses environnementales et des clauses en vigueur à l'aéroport en matière de sûreté et de sécurité.	Oui	Non
	c- Plan de mise en œuvre pour approvisionnement du chantier.	Oui	Non
	d- Conformité du planning avec le délai d'exécution des travaux.	Oui	Non
5	Capacité financière		
	Présentation d'une capacité d'autofinancement de trente (30) millions de FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des finances, ou les bilans certifiés des trois (03) derniers exercices faisant ressortir une capacité d'autofinancement de trente (30) millions de FCFA.	Oui	Non
6	Preuves d'acceptation des conditions du marché		
	c- CCAP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté » ;	Oui	Non
	d- CCTP paraphé à chaque page, signé, daté et cacheté à la dernière page avec la mention « lu et accepté ».	Oui	Non
	Attestation de visite de site		
7	Présentation de l'attestation de visite de site	Oui	Non
	Présentation des offres		
8	a- Bonne présentation des documents (clarté, suivi de l'ordre des pièces prescrites).	Oui	Non
	b- Intercalaires en couleur pour séparer les chapitres et les onglets pour les sous-chapitres.	Oui	Non
9	Production de la documentation technique		
	a. Produire un agrément, une autorisation du fabricant;	Oui	Non
	b. Présentation d'une certification ISO 9001-2015 du fabricant du produit dans les travaux d'étanchéité. ;	Oui	Non
	c. Production des fiches techniques des différents produits d'étanchéité à mettre en œuvre conformes au CCTP en couleurs sur tous les exemplaires.	Oui	Non

Pour être qualifiée, une offre technique doit avoir au moins vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28).

➤ **Évaluation des offres financières**

Seules seront analysées les propositions financières des soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu au moins vingt-deux (22) oui sur vingt-huit (28).

Le reste sans changement.



Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.NSI (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).

**OPEN NATIONAL CALL FOR TENDER
N°04/AONO/ADC/CIPM/2024 DU 13/03/2024
FOR WATERPROOFING WORK ON THE ROOF OF THE PASSENGER TERMINAL AT
YAOUNDE-NSIMALEN INTERNATIONAL AIRPORT**

ADDITIVE N° 1

The Director General of Aéroports Du Cameroun S.A communicates :

The dispositions of the Open National Call for Tenders are modified as follows :

A- ITEM N° 1 : TENDER NOTICE

INSTEAD OF :

15. Evaluation of bids

Offers will be evaluated on the basis of the following eliminatory and essential criteria:

15.1. Eliminating Criteria

- a. Incomplete administrative file or at least one non-compliant administrative document beyond 48 hours (confer RPAO, administrative envelope);
- b. Incomplete financial file (confer RPAO, financial envelope);
- c. A technical mark less than **twenty-one (21) yes out of twenty-eight (28)** for all essential criteria;
- d. Presence of a falsified document or false declaration;
- e. Absence of declaration on honor of non-abandonment of contract for the past three (03) years and not figuring on the failure list of companies (document to be attached in the technical file);
- f. Absence of quantified price unite;
- g. Bidder's refusal to accept arithmetical correction of his financial bid;
- h. Non-compliance of the technical characteristics of the equipment to be delivered with the technical specifications contained in the CCTP;
- i. Being the holder of a contract currently being executed or completed within the company ADC S.A, with unsatisfactory performance and having already been the subject of a formal notice or report of failure.

READ :

15. Evaluation of bids

Offers will be evaluated on the basis of the following eliminatory and essential criteria:

15.1. Eliminating Criteria

- a. Incomplete administrative file or at least one non-compliant administrative document beyond 48 hours (confer RPAO, administrative envelope);
- b. Absence of bid bond at the opening of tenders;
- c. Incomplete financial file (confer RPAO, financial envelope);
- d. A technical mark less than **twenty-two (22) yes out of twenty-eight (28)** for all essential criteria;
- e. Presence of a falsified document or false declaration;
- f. Absence of declaration on honor of non-abandonment of contract for the past three (03) years and not figuring on the failure list of companies (document to be attached in the technical file);
- g. Absence of quantified price unite;
- h. Bidder's refusal to accept arithmetical correction of his financial bid; 

- i. Non-compliance of the technical characteristics of the equipment to be delivered with the technical specific ations contained in the CCTP;
- j. Being the holder of a contract currently being executed or completed within the company ADC S.A, with unsatisfactory performance and having already been the subject of a formal notice or report of failure.

the rest without change.



Ampliations

- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour information)
- Conseil d'Administration (pour information) ;
- Président CIPM (pour information) ;
- DM (pour information) ;
- DX.NSI (pour affichage) ;
- DG.M (pour archivage) ;
- Service du Courrier (pour affichage) ;
- Site internet ADC SA (www.adcsa.aero).